

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE

LE PROJET DE QUARTIER

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

Le contrat de ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires.

La politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales et à améliorer le quotidien des habitants. Elle mobilise divers partenaires : l'État, les collectivités locales (Agglo, villes, Département et Région), les partenaires institutionnels (CAF, France Travail, CPAM, ARS), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, habitants) et les entreprises.

2024, UNE NOUVELLE CONTRACTUALISATION CONTRAT DE VILLE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030", piloté conjointement par la Préfecture de Vaucluse et l'Agglomération, est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires.

Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

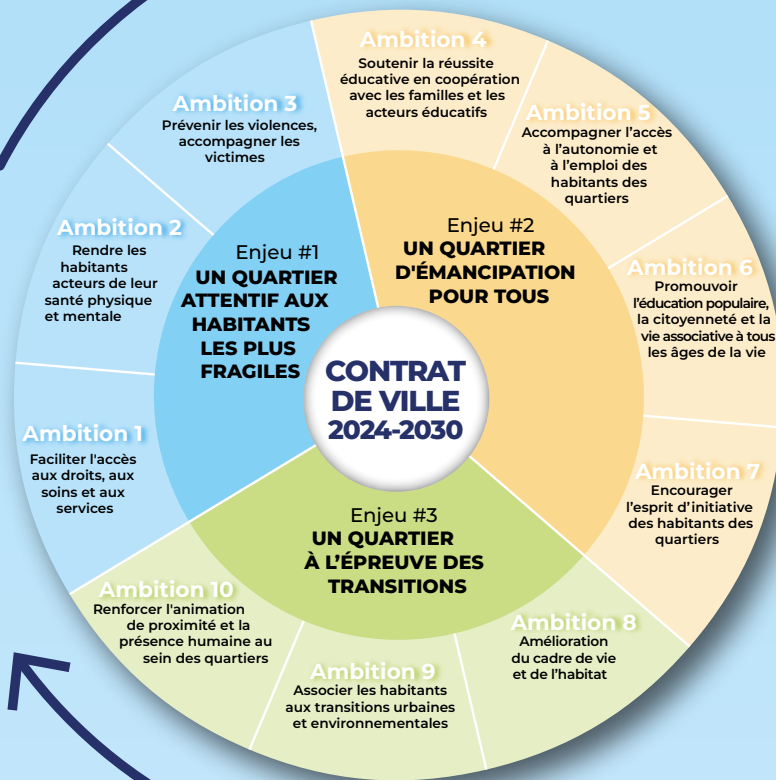


LA STRATÉGIE

3 ENJEUX

10 AMBITIONS

35 OBJECTIFS



Enjeu transversal :
Porter une attention particulière à la jeunesse

Enjeu transversal :
Suciter et accompagner l'initiative citoyenne sous toutes ses formes

Enjeu transversal :
Agir pour l'égalité femme-homme et lutter contre toutes les formes de discriminations

3 AXES TRANSVERSAUX

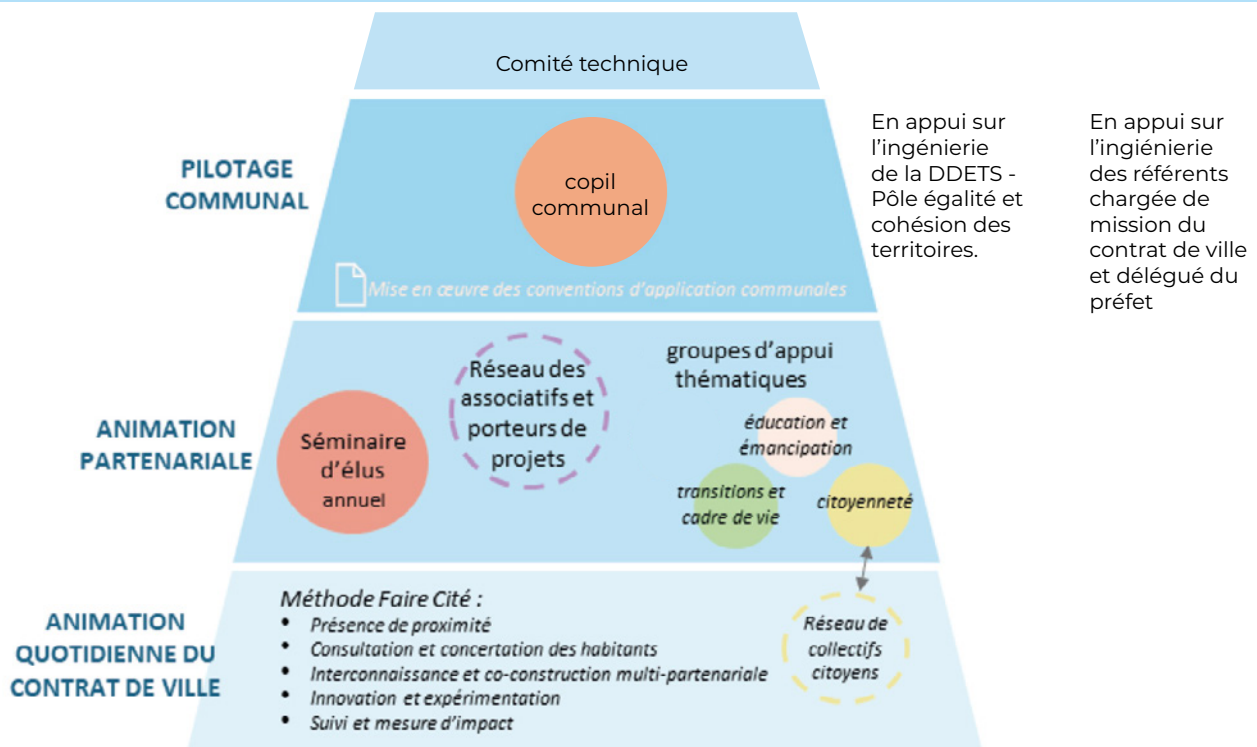
LA MÉTHODOLOGIE

- Partir des habitants : aller vers eux, travailler dans la proximité, recueillir la parole,
- Innover et expérimenter des actions répondant aux attentes exprimées,
- Co-construire les projets et actions avec le public cible et les partenaires,
- Suivre collectivement la mise en œuvre des actions et mesurer leur impact avec les habitants.

LES MOYENS

- Le droit commun et droit commun renforcé des partenaires
- Un appel à projets annuel (crédits spécifiques de la politique de la ville)

LE PILOTAGE



LES 11 SIGNATAIRES

L'État

Représenté par Monsieur Thierry SUQUET, préfet de Vaucluse.

La ville de Bollène

Représentée par Monsieur Anthony ZILIO, Maire.

La communauté de communes Rhône Lez Provence

Représentée par Monsieur Anthony ZILIO, Président.

Le Conseil départemental

Représenté par Madame Dominique SANTONI, Présidente.

L'Éducation Nationale

Représentée par Monsieur Philippe KOSZYK, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse.

L'Agence régionale de la Santé Délégation départementale de Vaucluse

Représentée par Monsieur Loïc SOURIAU, Directeur départemental.

La Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse

Représentée par Monsieur Etienne FERRACCI, Président.

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

Représentée par Madame Marie-Claude SALIGNON, Présidente

France travail

Représenté par Madame Aude FREDENUCCI, Directrice territoriale

Le bailleur social Grand Delta Habitat

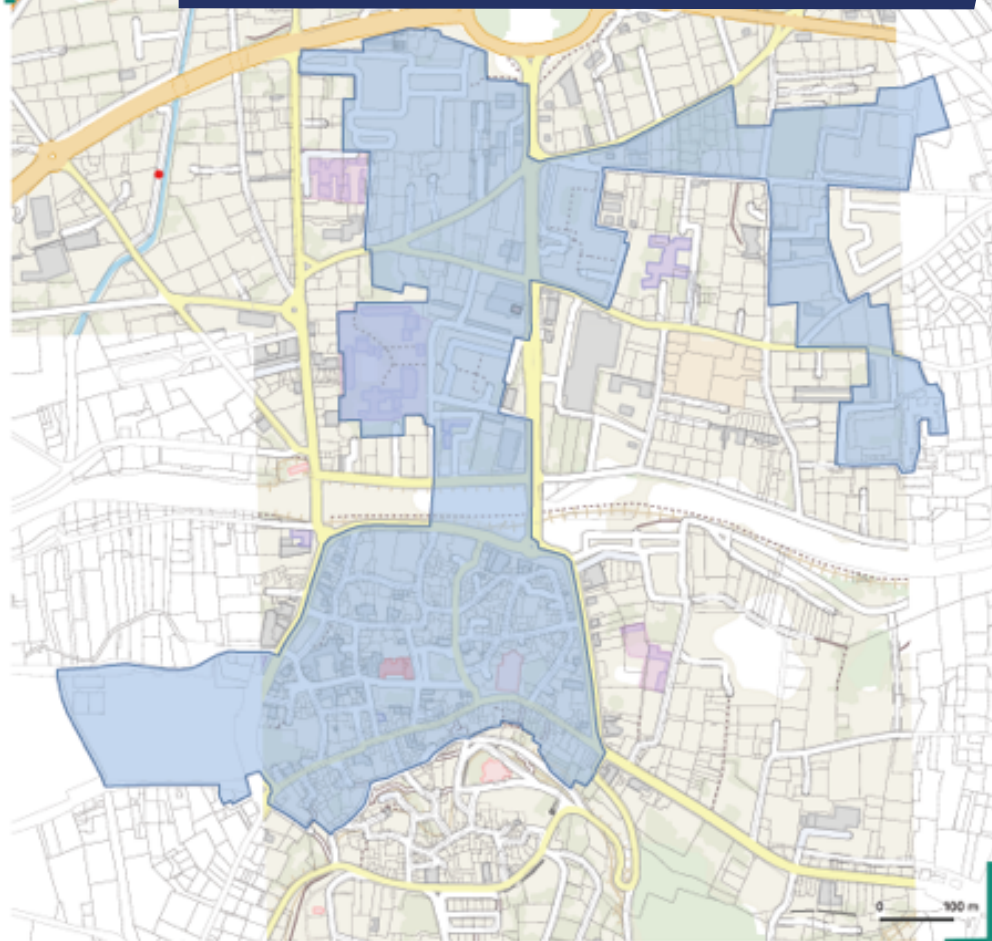
Représentée par Monsieur Xavier SORDELET – Directeur général

Le bailleur social La SEMIB+

Représentée par Monsieur Anthony ZILIO, Président

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



CONTACT

➤ **CÉLINE ROS**

*Chargée de mission du
Contrat de ville de Bollène*

04 90 40 51 36

06 12 41 01 35

contratdeville@ville-bollene.fr

■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gov.fr/>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023



quartiers2030